

Mais l'an dernier, quand j'ai fait une déclaration, j'ai commencé, si je me souviens bien, par passer en revue les principaux problèmes auxquels nous avons à faire face dans la sphère internationale; ensuite, les membres m'interrogèrent sur mon exposé et, finalement, il nous fut loisible d'entrer dans le détail de l'administration et des dépenses. Nous aurions sans doute davantage à procéder cette année de la même façon.

Il n'est pas facile de broser à grands traits, en public, un tableau de la situation mondiale qui ait quelque chance d'être original; il y a tant de sources d'information qui nous sont accessibles à l'heure actuelle, et nous avons tout loisir, grâce aux journaux et par d'autres moyens, de nous tenir au courant des événements au fur et à mesure qu'ils se produisent. Je pourrais aussi présenter des déclarations que je dois m'abstenir de faire en public.

A mon avis,—mais ce n'est là qu'une opinion,—la situation internationale, pour ce qui est du moins des pays d'Europe et de l'Atlantique-Nord, n'a sûrement pas empiré depuis notre dernière rencontre. A certains égards, je crois même qu'elle s'est améliorée. Si nous avons pu sauvegarder ainsi nos positions, j'ose dire que c'est grâce, en particulier, à l'établissement du Pacte de l'Atlantique-Nord et au plan de défense collective inauguré en vertu de ce pacte. Peu importe quels progrès nous avons faits dans l'application du Pacte, et nous en avons fait: il vaut principalement, jusqu'ici, par l'avertissement qu'il a donné aux agresseurs éventuels des pays d'Europe occidentale d'abandonner tout espoir de pouvoir jamais impunément attaquer leurs victimes une après l'autre. Tel a été selon moi, jusqu'à ce jour, le résultat le plus important de la signature du Pacte de l'Atlantique: nous signifions par là à tout agresseur que, pour ce qui est du moins de cette partie du monde, une attaque lancée contre un seul serait une attaque contre tous. L'avertissement fut des plus utiles. Il n'y a pas longtemps, cette assurance d'une action collective contre n'importe quelle attaque aurait pu créer une impression très profonde chez les agresseurs d'Europe. Je suis heureux qu'à l'avenir les agresseurs virtuels sont certains de trouver devant eux cette résistance collective. Outre ce précieux résultat d'ordre général qui a été obtenu, la coordination d'un effort collectif de défense en vertu du Pacte a été très sérieusement entreprise. La Chambre a déjà reçu des rapports sur le sujet, et je ne crois pas devoir fournir à cet égard de plus amples détails. Nous avons peu fait au delà d'inaugurer un plan et des préparatifs de défense militaire. On me demande souvent comment nous allons nous conformer à l'article deuxième, l'une des dispositions auxquelles le Canada portait le plus vif intérêt lors de la signature du pacte. Cet article prévoit la collaboration sociale et économique des membres de l'alliance entre eux. Nous avons peu poussé la chose encore, à l'heure actuelle, mais nous espérons débattre et instaurer graduellement le projet à la réunion du conseil des ministres des affaires étrangères des pays signataires du Pacte de l'Atlantique qui s'ouvrira à Londres le 15 mai. Les États adhérents ont eu des échanges de vues sur l'ordre du jour à établir en prévision de cette séance. C'est le président du conseil, le secrétaire d'État des États-Unis, qui est l'âme de la correspondance en question. Il en a pris l'initiative et, en conséquence, le programme de la réunion en cause est plus ou moins élaboré à l'heure actuelle, bien que la forme définitive n'ait pas encore été arrêtée. Je crois pouvoir dire que les sujets à l'étude comme étant susceptibles de figurer au programme de la réunion,—et la plupart y figureront probablement,—ont fourni matière à un débat d'envergure sur tous les genres de collaboration prévus par le Pacte de l'Atlantique, et non seulement la collaboration militaire.